

Petites subventions - Rapport d'achèvement et d'impact de projet

Instructions aux bénéficiaires : veuillez remplir tous les champs et répondre à toutes les questions indiquées ci-dessous.

Dénomination légale de l'organisation	<i>Madagascar National Parks</i>
Intitulé du projet	<i>Conservation du complexe de Sakamena : ceinture verte de l'AP de Bezà Mahafaly</i>
Numéro de subvention	020/17/BIOO
Date du rapport	30 Avril 2019

Hotspot CEPF : projet MDG 175- Réserve Spéciale BEZA MAHAFALY, figurant parmi les Zones de Clé pour la Biodiversité priorisées dans le cadre de la troisième phase d'investissement

Orientation stratégique : Assurer une connectivité des formations végétales entre l'Aire protégée de Bezà Mahafaly avec ses environs n'étant autre que le paysage Mikea suivant le profil de l'Ecosystème de Madagascar

Montant de la subvention : 46 825 000 Ar

Dates du projet : 04/04/2016 au 04/03/2019

PARTIE I : Présentation générale

1. Partenaires de mise en œuvre pour ce Projet (donnez la liste de tous les partenaires et expliquez comment ils ont été impliqués dans le projet)

- Chef de District Betioky Sud,
- L'équipe de la Direction Régionale de l'Environnement, Ecologie et Forêt Atsimo Andrefana,
- Le Maire d'Ankazombalala,
- Les Chefs Fokontany concernés,
- Chef Cantonnement de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts Betioky Sud (CEEF),
- L'ESSA Agro.

2. Résumez l'impact/les résultats globaux de votre projet.

Les résultats globaux du projet sont :

- Mise en place des 04 transferts de gestion des forêts aux alentours de l'AP d'une superficie total de 915,5Ha,

- Mise en place et opérationnalisation d'une Plateforme de gestion formalisée,
- Mise en place de zonage de 04 chaque bloc forestier concerné,
- Etablissement d'un Plan d'Aménagement et Gestion Simplifié de chaque bloc de forêt,
- Etablissement d'un Cahier de charge et de DINA pour chaque VOI;
- Officialisation du transfert de gestion.

Les impacts du projet sont les suivant :

- Amélioration de la situation économique des membres de VOI,
- Augmentation des compétences de VOI sur la gestion des forêts,
- Conscientisation des communautés locales sur la dégradation des ressources forestières,
- Changement de comportement : initiative de rechercher d'autre financement,
- Augmentation de demande de transfert de gestion des forêts dans le District de Betioky Sud,
- Réduction de niveau de menace dans la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly et du TGRN,
- Diminution des défrichements dans la partie des forêts de Miary et Antaolabiby,
- Réduction des feux de brousses aux alentours de la RS Bèza Mahafaly,
- Augmentation de pluviométrie dans les zones disposant une bonne couverture forestière,
- Diminution de sécheresse : présence d'eau dans la rivière de Sakamena.

3. Décrivez brièvement les progrès réels par rapport à chacun des impacts prévus à long et court terme (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Énumérez chaque impact à long terme de votre proposition

a. Impacts prévus à long terme - 3 ans et plus (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
Augmentation des compétences de VOI sur la gestion des forêts	Transfert de compétence auprès de Communauté de base sur la gestion des forêts
Diminution de la résilience due au changement climatique	Augmentation de pluviométrie dans les zones disposant une bonne couverture forestière
Diminution de sécheresse	Présence permanent de l'eau dans la rivière de Sakamena qui est actuellement environs 1mois par ans

b. Impacts prévus à court terme - 1 à 3 ans (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
Amélioration de la situation économique des membres de	Renforcement de capacité sur la gestion d'une association, recherche d'appui financière et technique
Augmentation des compétences de VOI sur la gestion des forêts	Renforcement de capacité de VOI sur la gestion de forêts : patrouille et surveillance, valorisation
Conscientisation des communautés locales sur la dégradation des ressources forestières	Sensibilisation des VOI sur l'importance de l'écosystème et l'impact de dégradation des ressources forestières

Changement de comportement : initiative de rechercher d'autre financement	Changement de comportement : initiative de rechercher d'autre financement : montage de projet pour l'appel projet de Tany Meva Toliara (fond propre Tany Meva).
Augmentation de demande de transfert de gestion des forêts dans le District de Betioky Sud	Après le projet beaucoup de VOI (Communauté de Base) ont été conscient de l'importance de transfert de gestion et ont été décidé de suivre ce processus
Réduction de niveau de menace dans la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly et du TGRN	Réduction de coupe sélective à l'intérieure de la RS de Bezà Mahafaly et du TGRN
Diminution des défrichements dans la partie des forêts de Miary et Antaolabiby	Après la mise en place de VOI la diminution de dégradation des forêts de Miary et Antaolabiby ont été constaté.

4. Décrivez le succès ou les difficultés à surmonter pour que le projet réalise ses impacts à court terme et à long terme.

Le projet devrait être orienté vers les changements de comportement et de mentalité de gens pour que ces dernières aient eu une moindre conscience sur la préservation de l'environnement. Pourtant, quoi qu'il en soit, le projet devrait considérer les besoins immédiats des communautés locales et le problème social et économique dans les zones cibles pour en arriver un bon résultat. Il faut bien axer dans les changements de comportement et de mentalité des communautés locales, pour comprendre leurs attentions vis-à-vis du projet, afin de pérenniser la gestion de ces ressources naturelles. En outre, les VOI ont encore besoins de renforcement de capacité non seulement sur la gestion des ressources naturelles mais aussi sur la valorisation rationnelle des ressources, la recherche du financement, le développement de source de revenue face aux changements climatiques et la gestion financière. Pour cela, il est intéressant de continuer nos appuis sur ce projet pour afin d'assurer la pérennisation de ces ressources transférées.

5. Y a-t-il eu des impacts inattendus (positifs ou négatifs) ?

Non

PARTIE II : Composantes et produits/livrables du Projet

6. Composantes (comme indiqué dans la proposition approuvée)

Faites la liste de chaque composante et produit/livrable de votre proposition

6. Décrivez les résultats pour chaque livrable :

Composante		Livrable		
#	Description	Subdivision#	Description	Résultats pour le livrable
1	Mise en place d'une plateforme de gestion formalisée et opérationnelle	01 plan d'action pour la gestion durable des forêts périphérique de l'AP		PV de réunion Plateforme, Fiche de présence et état de paiement, Fiche de Formation

2	Implication de toutes les autorités locales (traditionnelles et administratives) dans le transfert de gestion	01 réunion avec les autorités		PV de réunion et pièces justificatives (fiche de présence et état de paiement)
3	Connaissance de l'historique et du contexte actuel des zones à transférer	03 missions de reconnaissance sur terrain réalisées		Rapport de mission et pièces de justification de frais de mission
4	Mise en place de zonage de chaque bloc forestier à transférer	04 cartes zonage des ressources cibles réalisés		Cartes zonages Rapport de mission et pièces de justification de frais de mission
5	Etablissement d'un Plan d'Aménagement et Gestion Simplifié (PAGS) pour chaque bloc de forêt	04 PAGS établis et validés		Rapport de mission et pièces de justification de frais de mission PAGS, PAGS validés
6	Mise en place d'un Cahier de charge et de DINA	04 cahiers de charge établis 04 DINA établis		Rapport de mission Pièces justificatives mission Cahier de charges et DINA
7	Officialisation de la signature contrat de gestion	04 contrats de gestion signés		Photos des différentes manifestations Rapport de mission, pièces de justification de frais de mission, Contrats de gestions signées

7. Veuillez décrire et présenter tous les outils, produits ou méthodes qui ont résulté de ce projet ou ont contribué aux résultats.

Les grandes lignes des approches méthodologies utilisées durant la réalisation de ce projet sont les suivant :

- Implication des autorités traditionnelles et administratives : pour l'administration publique ou Service technique déconcentré : Chef Cantonnement de l'Environnement, Ecologie, et des Forêts, Chef de District, Maire, Chef Fokontany, et pour les autorités traditionnelles : les « Olo-be Antana » ou les Mpitankazomanga qui sont les principaux décideurs de l'ethnie Mahafaly.
- Collaboration avec l'administration forestière : comme il s'agit des activités courants de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts (DREEF), MNP a décidé de développer une collaboration avec l'équipe de DREEF Atsimo Andrefana pour la réalisation des activités afin de reconquérir les VOI qu'il s'agit du projet de l'Etat, mais aussi de faciliter la validation des documents de TGRN.
- Considération des lois en vigueur sur le TGRN et choix de type de gestion : Etant donné la durée du projet qui est seulement dix-huit mois, il est préférable de choisir la Gestion Contractualisée des Forêts (GCF), selon la loi 96-025 du 30 Septembre 1996 relative à la gestion locale de ressource naturelle renouvelable, à la loi forestière 97 017 du 08 août 1997 et au décret n°2001-122 du 14 Février 2001 relative au transfert de gestion locale des forêts

PARTIE III : Leçons, pérennité, sauvegardes et financement

Enseignements tirés

8. Décrivez les enseignements tirés pendant la conception et la mise en œuvre du projet, ainsi que ceux qui portent sur le développement organisationnel et le renforcement des capacités.

- **Une bonne planification adaptée au contexte local constitue une bonne réussite des activités du projet dans un meilleur délai**

Le fait d'établir une planification bien adaptée au contexte local notamment sur la période culturelle et la période de « havoria » de la zone d'intervention constitue une bonne réussite du projet. En plus, il faut tenir compte aussi dans la planification de la réalisation des activités du projet la disponibilité de l'administration publique et notamment ceux des services étatiques déconcentrés pour la validation des documents. Il faut aussi bien déterminer la période propice à la réalisation des activités sur terrain d'un projet et considérer tous les facteurs et contextes locaux: climat, accessibilité, dans la planification notamment durant les collectes des données (délimitation, zonage, inventaire biologique).

- **L'intégration totale et la responsabilisation de tous les acteurs concernés dès le début du processus de TGRN assure la réussite et la durabilité de la gestion de ressource**

Le fait que le projet est accepté par la population locale et que cette dernière porte une grande intensité sur le projet est très importante pour le TGRN, car il constitue une bonne réussite du projet, d'une part, et la pérennisation des activités, d'autre part. La participation massive des VOI durant la délimitation des ressources est très importante pour la pérennisation de ressources transférées.

- **L'implication des différentes entités (DREEF, CTD, Communautés locales) dans la mise en œuvre du projet est très importante dans un projet communautaire**

L'implication des autorités administratives et traditionnelles durant la réalisation de projet conduit à un bon résultat. L'une des spécificités de ce projet est la mobilisation des différentes entités dans la mise en œuvre des activités. L'équipe de MNP Bezà Mahafaly a recouru de lobbying auprès de décideurs pour alléger la réticence des Communautés locales pour le TGRN. Chaque entité/acteur a contribué et ayant son propre rôle dans la mise en œuvre du projet notamment durant l'initiation du projet. Le Maire d' Ankazombalala, le Chef de District de Betioky Sud, le Chef ZAP ainsi que les « Olobe antanà » ont été impliqués dès le début du projet, même durant la délimitation des forêts notamment pour la forêt d'Ihazoara, jusqu'à la ritualisation.

- **La valorisation des acquis et des études dans un projet de TGRN, notamment sur les zones d'interventions, est souvent bénéfique**

C'est le point fort de ce projet, car il ne fait que suivre le bon processus et corriger le mauvais. Mais, il faudrait toujours se raisonner suivant le contexte actuel.

- **La connaissance des différents usagers et de propriétaires traditionnels des forêts sont très intéressante avant la délimitation**

Le fait de bien connaître la délimitation traditionnelle et la gestion de terroir dans la région constitue non seulement la réussite du projet mais surtout la pérennisation de la gestion des forêts transférées. Ainsi, il est important de bien collecter les informations concernant la gestion de terroir dans la région et le droit d'usage des ressources cibles et la délimitation traditionnelle,

car chaque village à sa propre façon de gérer leur ressource. En outre, il faut aussi connaître la gouvernance locale des forêts.

- **Le renforcement des capacités de techniques et d'organisationnelles est toujours nécessaire dans un projet communautaire**

La formation de tous les VOI est toujours nécessaire pour avoir un bon résultat. On le savait tous que la plupart des paysans sont des illettrés et ils ne pensent qu'à ces besoins immédiats. En fait, il est toujours nécessaire de nécessaire d'organiser une séance de formation notamment pour la vie associative et la gestion d'une ressource naturelle.

Pérennité/Réplication

9. **Résumez le succès du projet ou les difficultés à surmonter pour assurer le maintien du projet ou sa réplication, y compris les activités non planifiées qui sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la pérennité ou de la répliquabilité.**

- **Les stratégies de mise en œuvre très adaptées au contexte local constituent un facteur de réussite du projet**

Il faut bien développer une stratégie d'approche pour gagner la confiance des communautés locales. Les communautés vivent dépendamment de la ressource et très méfiants de ce transfert de gestion. Il est très difficile de gagner sa confiance durant la réalisation des activités. C'est la raison par laquelle l'équipe à recourir auprès des toutes les décideurs de la région et « Olobe antanà » pour conquérir les VOI cibles. L'implication de tous les usagers des ressources durant la délimitation et les zonages des ressources à transférer assure la réussite des activités de TGRN.

En outre, le COBA dans partie Sud est très vulnérable face à la manipulation des politiciens, il faut toujours établir de PV après chaque réunion ou décision prise avec les COBA et ne jamais promettre quelque chose à eux.

- **La communication de projet dans toutes les entités publiques et privées dans la Région concernées assure la pérennisation du projet**

La présentation du projet devant les entités publiques et privées dans la région est très importante et augmente la valeur du projet devant les communautés. Ainsi, il faut mettre en considération la synergie entre deux projets semblables dans la région, le projet Approche paysage dans la Région Atsimo Andrefana et le ceinture verte de Beza Mahafaly.

- **La mise en place d'une Plateforme de gestion constitue un facteur de réussite du projet**

La mise en place d'une Plateforme regroupant les autorités locales et administratives, et les entités ouvrant dans la protection de l'environnement pour le suivi le contrôle des activités de VOI est un grand atout pour ce projet et la durabilité de TGRN. Il s'agit encore de nouvelle stratégie pour l'appui et le suivi de TGRN dans la Région Atsimo Andrefana. Cette nouvelle stratégie devrait être appliquée dans toutes les régions de Madagascar pour l'appui et le suivi de TGRN.

- **L'autonomie de gestion reste encore impossible dans ce type de projet**

Même si la formalisation des VOI est réalisée. L'objectif vers l'autonomie de gestion des activités ne serait pas encore possible. Les paysans sont actuellement très vulnérables en termes financier à cause l'impact de crise politique. Ainsi, pour assurer la pérennisation de ces forêts transférées, il est encore à suggérer la collaboration avec un organisme compétent pour l'appui de ces VOI.

Sauvegardes

10. Si votre projet a déclenché des sauvegardes sociales ou environnementales, qui impliquent une action requise qui n'est pas indiquée ci-dessus ni mentionnée sous la forme d'une composante de projet distincte, veuillez en résumer la mise en œuvre.

Nous n'avons pas déclenché des sauvegardes sociales ou environnementales durant le projet, mais c'est déjà planifié dans l'année avenir pour assurer la pérennisation de ces forêts.

Financement supplémentaire

11. Fournissez des détails sur les éventuels financements supplémentaires qui ont soutenu ce projet et tout financement obtenu pour le projet, l'organisation ou la région en raison de l'investissement du CEPF.

a. Total du financement supplémentaire (en USD)

b. Type de financement

Veuillez fournir le détail de la répartition du financement supplémentaire (financement de contrepartie et en nature) par source, en plaçant chaque contribution dans l'une des catégories suivantes :

Donateurs	Type de financement*	Montant (USD)	Remarques
MNP	Cofinancement de projet	1805	
ESSA	Cofinancement de projet	903	
PAW Madagascar	<i>Effet de levier pour le bénéficiaire ou un partenaire</i>	857	Il s'agit des activités des génératrices de revenus

**Classez le type de financement comme :*

- A Cofinancement de projet (d'autres donateurs ou votre organisation contribuent aux coûts directs de ce projet)*
- B Effet de levier pour le bénéficiaire ou un partenaire (d'autres donateurs contribuent à votre organisation ou à une organisation partenaire en conséquence directe des succès de ce projet financé par le CEPF)*
- C Effet de levier au niveau régional/du portefeuille (d'autres donateurs font des investissements importants dans une région en raison de l'investissement du CEPF ou des succès liés au projet)*

Commentaires/Recommandations supplémentaires

12. Utilisez cet espace pour fournir d'autres commentaires ou recommandations en lien avec votre projet ou le CEPF

Malgré les difficultés rencontrés durant la réalisation des activités, ce projet reste encore un projet pilote en termes de TGRN dans le District de Betioky Sud. En termes d'objectif, la superficie transférée total dépasse largement de la prévision, deux fois de la prévision : 915,5ha. En effet,

si l'objectif en termes de surface est largement atteint, il reste encore beaucoup à faire sur la mobilisation sociale des COBA pour les conscientiser et les responsabiliser en vue d'une pérennisation des ressources. Le projet devrait être orienté vers les changements de comportement et de mentalité de gens pour que ces dernières aient eu une moindre conscience sur la préservation de l'environnement. Pourtant, quoi qu'il en soit, le projet devrait considérer les besoins immédiats des communautés locales et le problème social et économique dans les zones cibles pour en arriver un bon résultat. Il faut bien axer dans les changements de comportement et de mentalité des communautés locales, pour comprendre leurs attentions vis-à-vis du projet, afin de pérenniser la gestion de ces ressources naturelles. En outre, les VOI ont encore besoins de renforcement de capacité non seulement sur la gestion des ressources naturelles mais aussi sur la valorisation rationnelle des ressources, la recherche du financement, le développement de source de revenu face aux changements climatiques et la gestion financière. Pour cela, il est intéressant de continuer nos appuis sur ce projet pour afin d'assurer la pérennisation de ces ressources transférées.

PARTIE IV : Impact au niveau du portefeuille et au niveau mondial

Le CEPF exige que chaque bénéficiaire fasse un rapport sur l'impact à la fin du projet. L'objectif de ce rapport est de réunir des données qui seront utiles pour le portefeuille et les indicateurs mondiaux du CEPF. Le CEPF va regrouper les données que vous transmettez avec des données d'autres bénéficiaires, pour déterminer l'impact global de son investissement. Les résultats complets du CEPF seront présentés dans notre rapport annuel et d'autres documents de communication.

Assurez-vous que les informations fournies concernent l'ensemble du projet, de la date de début à la date de fin du projet.

Contribution aux indicateurs du portefeuille

13. Si le CEPF a attribué un ou plusieurs indicateurs de portefeuille à votre projet pendant la phase de préparation de la proposition, veuillez les énumérer ci-dessous et mentionner la ou les contributions du projet au niveau de ces indicateurs.

Indicateur	Description narrative

Contribution aux indicateurs mondiaux

Veuillez indiquer tous les Indicateurs mondiaux (sections 16 à 23 ci-dessous) qui se rapportent à votre projet.

14. Gestion des Zones clés pour la biodiversité

Nombre d'hectares de Zones clés pour la biodiversité (ZCB) avec une gestion améliorée.

Veillez mentionner le nombre d'hectares dans des ZCB sous gestion améliorée grâce à l'investissement du CEPF. Parmi les exemples de gestion améliorée figurent, entre autres : l'augmentation des patrouilles, la réduction de l'intensification du piégeage, l'éradication des espèces invasives, la réduction de l'incidence des incendies et l'introduction de pratiques durables dans l'agriculture et la pêche. N'indiquez pas l'ensemble de la zone couverte par le projet – seulement le nombre d'hectares qui bénéficient d'une gestion améliorée.

Si vous avez indiqué qu'une partie ou la totalité d'une ZCB était nouvellement protégée pour l'indicateur intitulé « aires protégées » (section 17 ci-dessous), et que vous avez également amélioré sa gestion, vous devez indiquer le nombre d'hectares concerné à la fois pour cet indicateur et pour l'indicateur « aires protégées ».

Nom de la ZCB	Nombre d'hectares bénéficiant d'une gestion renforcée*	La ZCB est-elle Non protégée, Partiellement protégée ou Entièrement protégée ? Veuillez sélectionner une réponse : NP/PP/EP
Forêt Lakanoro	118,5	EP
Forêt Ihazoara Voaitito	549	EP
Ala Lovasoa	130	EP
Ala Mahasoa	118	EP

* Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si une amélioration a eu lieu sur 500 hectares du fait de la mise en œuvre d'un régime de lutte contre les incendies, et si, au cours de la deuxième année, une amélioration a porté sur 200 ha de la même zone de 500 hectares du fait de la suppression d'espèces invasives, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'une gestion améliorée jusqu'à maintenant sera de 500.)

15. Aires protégées

15a. Nombre d'hectares d'aires protégées créées et/ou étendues

Mentionnez le nombre d'hectares d'aires protégées qui ont été créées ou étendues en raison de l'investissement du CEPF.

Nom de l'Aire protégée (AP)*	Pays	Nombre d'hectares	Année de la déclaration légale ou de l'extension	Longitude**	Latitude**

* Si possible, veuillez fournir au CEPF un fichier « shapefile » de l'aire protégée.

** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

15b. Gestion des aires protégées

S'il vous a été demandé de transmettre un Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT), veuillez suivre les instructions ci-dessous. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un METT, passez directement à la section 16.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées et sur l'outil de suivi, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle METT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec les autorités des aires protégées pour le remplir. Veuillez-vous rendre sur le site Web Protected Planet [en cliquant ici](#) et recherchez votre aire protégée dans leur base de données pour saisir le code CMAP qui lui est associé. Ensuite, veuillez remplir le tableau suivant :

Code CMAP	Nom officiel de l'AP	Date du METT*	Score total METT
10634	<i>Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly</i>	30/06/19	74

* Veuillez indiquer quand le METT a été rempli par les autorités du parc ou donnez l'estimation la plus précise possible si la date exacte est inconnue. Et veuillez ne fournir que des METT de moins de 12 mois.

16. Paysage de production

Veuillez mentionner le nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité en raison de l'investissement du CEPF. Un paysage de production est défini comme un paysage où l'on peut trouver de l'agriculture, de la foresterie ou une exploitation de produits naturels. Les paysages de production peuvent comprendre des ZCB et, par conséquent, les hectares comptabilisés sous l'indicateur « Gestion des ZCB » peuvent également être comptabilisés ici. On peut trouver par exemple parmi ces interventions la mise en œuvre de bonnes pratiques et de lignes directrices, la mise en place de programmes d'incitation, la certification de sites/produits certifiés, et l'introduction de réglementations d'exploitation durable.

Nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité.

Nom du paysage de production*	Nombre d'hectares**	Latitude**	Longitude**	Description de l'intervention
Forêt de Lakanoro	118,5	44,56859	- 23,59466	Transfert de gestion
Forêt Ihazoara Voaifito	549	44,64241	-23,70382	Transfert de gestion
Ala Lovasoa	130	44,55274	- 23,66927	Transfert de gestion
Ala Mahasoa	118	44,54765	-23,67223	Transfert de gestion

* Si le paysage de production n'a pas de nom, fournissez un court nom descriptif pour le paysage.

** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si un renforcement a eu lieu pour 500 hectares du fait d'une certification au cours de la première année, et si, au cours de la

deuxième année, un renforcement a porté sur 200 ha des mêmes 500 hectares du fait de nouvelles réglementations d'exploitation, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'un renforcement jusqu'à maintenant sera de 500.)

*** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

17. Bénéficiaires

Le CEPF souhaite enregistrer deux types de bénéficiaires susceptibles d'être perçus par les individus : une formation structurée et un accroissement des revenus. Veuillez mentionner le nombre d'hommes et de femmes qui ont bénéficié de la formation structurée (par exemple dans la gestion financière, l'apiculture, l'horticulture) et/ou ont amélioré leurs revenus (par ex. via le tourisme, l'agriculture, la récolte/production de plantes médicinales, la pêche, l'artisanat) du fait de l'investissement du CEPF. Veuillez indiquer les résultats depuis le début du projet jusqu'à l'achèvement du projet.

17a. Nombre d'hommes et de femmes recevant une formation structurée.

Nombre d'hommes recevant une formation structurée*	Nombre de femmes recevant une formation structurée*
80	40

* Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu une formation structurée en apiculture et que 3 d'entre eux ont également reçu une formation structurée en gestion de projet, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'une formation structurée devra être de 5.

17b. Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant d'avantages financiers.

Nombre d'hommes bénéficiant d'avantages financiers*	Nombre de femmes bénéficiant d'avantages financiers*
80	40

* Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu des bénéfices financiers grâce au tourisme et que 3 d'entre eux ont également bénéficié d'avantages financiers grâce à l'accroissement de leurs revenus de l'artisanat, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'avantages financiers devra être de 5.

18. Bénéfices pour les communautés

Le CEPF souhaite enregistrer les bénéfices reçus par les communautés, qui peuvent différer de ceux reçus par les individus car les bénéfices sont disponibles pour un groupe. Le CEPF souhaite également enregistrer, dans la mesure du possible, le nombre de personnes dans chaque communauté qui en bénéficient. Veuillez indiquer les caractéristiques des communautés, le type de bénéfices qui ont été reçus pendant le projet et le nombre d'hommes/garçons et de femmes/filles issus de ces communautés qui en ont bénéficié grâce à l'investissement du CEPF. Si les chiffres exacts ne sont pas connus, veuillez fournir une estimation.

18a. Veuillez fournir les informations pour toutes les communautés qui ont bénéficié du programme, depuis son lancement jusqu'à son achèvement.

Nom de la communauté	Caractéristiques de la communauté (marquer avec un x)							Type de bénéfice (marquer avec un x)								Nombre de bénéficiaires		
	Économie de subsistance	Petits propriétaires fonciers	Peuples autochtones/groupes ethniques	Pasteurs/peuples nomades	Migrants récents	Communautés urbaines	Autre*	Amélioration de l'accès à l'eau potable	Renforcement de la sécurité alimentaire	Amélioration de l'accès à l'énergie	Amélioration de l'accès aux services publics (par exemple, soins de santé, éducation)	Renforcement de la résilience aux changements climatiques	Amélioration du régime foncier	Amélioration de la reconnaissance des connaissances traditionnelles	Amélioration de la représentation et meilleure prise de décisions dans les instances/structures de gouvernance	L'amélioration de l'accès aux services écosystémiques	Nombre d'hommes et de garçons bénéficiaires	Nombre de femmes et de filles bénéficiaires
VOI Milomboka			x												X	X	50	40
VOI Miary			x												X	X	50	30
VOI Antaolabiby			x												X	X	30	20
VOI Ihazoara			x												X	X	60	40

* Si vous avez indiqué « Autre » pour décrire la caractéristique de la communauté, veuillez expliquer :

18b. Géolocalisation de chaque communauté

Indiquez la latitude et la longitude du centre de la communauté, dans la mesure du possible, ou téléchargez une carte ou un fichier « shapefile ». Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère nord doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

Nom de la communauté	Latitude	Longitude
VOI Milomboka	44,634853	-23,62988
VOI Miary	44,52756	- 23,69557
VOI Antaolabiby	44,57597	- 23,66679
VOI Ihazoara	44,62675	- 23,68557

19. Politiques, lois et réglementations

Veillez mentionner les changements dans le nombre de lois, réglementations et politiques juridiquement contraignantes, avec des dispositions sur la conservation, qui ont été adoptées ou amendées grâce à l'investissement du CEPF. Les « lois et réglementations » concernent des règles ou ordonnances officielles imposées par une autorité. Toute loi, réglementation, décret ou ordonnance peut être incluse. Les « politiques » qui sont adoptées ou appliquées par un gouvernement, y compris par un secteur ou une faction d'un gouvernement, peuvent être mentionnées.

19a. Nom, champ d'application et sujet de la politique, de la loi ou de la réglementation qui a été amendée ou adoptée à la suite de votre projet

N°	Nom de la loi, politique ou réglementation	Champ d'application (marquer avec un x)			Sujet(s) traité(s) (marquer avec un x)														
		Local	National	Régional/international	Agriculture	Climat	Gestion des écosystèmes	Éducation	Énergie	Pêches	Foresterie	Mines et carrières	Planification/Zonage	Pollution	Aires protégées	Protection des espèces	Tourisme	Transport	Commerce d'animaux
1	DINA	x					x												
2	loi forestière 97 017 du 08 août 1997 et au décret n°2001-122 du 14 Février 2001		x				x												
3	loi 96-025 du 30 Septembre 1996 relative à la gestion locale de ressource naturelle renouvelable		x				x												

19b. Pour chaque loi, politique ou réglementation énumérée ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Pays	Date d'adoption/ amendement MM/JJ/AAAA)	Impact attendu	Action que vous avez effectuée pour réaliser ce changement
1	Madagascar	01/10/96	Gouvernance locale des Forêts	Transfert de gestion
2	Madagascar	08/08/97	Gestion rationnelle de forêt	Transfert de gestion
3	Madagascar	30/09/96	Transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés locales	Transfert de gestion

20. Mécanisme de financement durable

Les mécanismes de financement durables génèrent des ressources financières à long terme (généralement sur cinq ans ou plus). Au nombre des exemples de mécanismes de financement durable figurent les fonds fiduciaires de conservation, les échanges dette-nature, les systèmes de paiement pour services écosystémiques (PSE), et d'autres revenus, droits ou régimes fiscaux qui génèrent un financement à long terme pour la conservation.

Il est demandé à tous les bénéficiaires (ou sous-bénéficiaires) du CEPF dont les activités de projet se rapportent à la création et/ou la mise en œuvre d'un mécanisme de financement durable de fournir des informations pour le mécanisme et les fonds qu'il a fournis à des projets de conservation pendant la durée du projet, à moins qu'un autre bénéficiaire impliqué dans le même mécanisme ait déjà été ou devrait être chargé de ce travail.

Le CEPF exige que tous les projets de mécanisme de financement durable fournissent les informations nécessaires à l'achèvement des projets.

20a. Détails sur le mécanisme

Remplissez ce tableau pour chacun des mécanismes sur lesquels vous avez travaillé pendant la mise en œuvre de votre projet.

N°	Nom du mécanisme de financement	Objectif du mécanisme*	Date de mise en place**	Description***	Pays
1					
2					
3					

* Veuillez donner une description succincte de la mission du mécanisme.

** Veuillez indiquer quand le mécanisme de financement durable a officiellement été créé. Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez la meilleure estimation possible.

*** Description, par ex : fonds fiduciaire, dotation, dispositif de PSE, système d'incitation, etc.

20b. Performance du mécanisme

Pour chaque mécanisme de financement énuméré ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Intervention de projet*	Montant en USD décaissé pour les projets de conservation**	Période examinée (MM/AAAA-MM/AAAA)***
1			
2			
3			

* Indiquez si la subvention du CEPF a contribué à créer un nouveau mécanisme (Créé un mécanisme) ou a contribué à soutenir un mécanisme existant (Soutenu un mécanisme existant) ou contribué à créer puis soutenir un nouveau mécanisme (Créé et soutenu un nouveau mécanisme).

*** Veuillez indiquer seulement le montant en USD décaissé pour les projets de conservation pendant la période de mise en œuvre de votre projet et en utilisant, le cas échéant, le taux de conversion le jour de votre rapport.*

**** Veuillez indiquer la période de mise en œuvre de votre projet ou la période examinée pour le montant que vous avez indiqué.*

N'oubliez pas de soumettre tout document pertinent pouvant justifier le montant indiqué ci-dessus.

21. Pratiques favorables à la biodiversité

Veillez décrire les pratiques favorables à la biodiversité que les entreprises ont adoptées à la suite de l'investissement du CEPF. Une entreprise est définie comme une entité juridique constituée d'une association de personnes, qu'elles soient des personnes physiques, légales ou un mélange des deux, pour l'exploitation d'une entreprise commerciale ou industrielle. Si les entreprises prennent différentes formes, dans le cadre du CEPF, une entreprise est définie comme une entité commerciale à but lucratif. Une pratique respectueuse de la biodiversité est une pratique qui protège ou utilise la biodiversité de manière durable.

Nombre d'entreprises qui adoptent des pratiques respectueuses de la biodiversité

N°	Nom de l'entreprise	Description de la pratique respectueuse de la biodiversité adoptée pendant le projet
1	VOI Milomboka	Valorisation des ressources forestières dans la zone de production
2	VOI Miary	Valorisation des ressources forestières dans la zone de production
3	VOI Antaolabiby	Valorisation des ressources forestières dans la zone de production
4	VOI Ihazoara	Valorisation des ressources forestières dans la zone de production

22. Réseaux & Partenariats

Veillez indiquer tous les nouveaux réseaux ou partenariats entre groupes de la société civile et avec d'autres secteurs que vous avez créés ou renforcés grâce à l'investissement du CEPF. Les réseaux/partenariats doivent apporter des bénéfices durables au-delà de la mise en œuvre immédiate du projet. Les réseaux/partenariats informels sont acceptables même s'ils n'ont pas de protocole d'accord ou un autre type de validation. Exemples de réseaux/partenariats : une alliance de pêcheurs pour promouvoir des pratiques de pêche durable, un réseau de journalistes spécialistes de l'environnement, un partenariat entre une ou plusieurs ONG avec un ou plusieurs partenaires du secteur privé pour améliorer la gestion de la biodiversité sur des terres privées, un groupe de travail spécialisé dans la conservation des reptiles. Veuillez ne pas utiliser cet onglet pour répertorier les partenaires de votre projet, à moins que certains d'entre eux ou tous ne fassent pas partie du réseau/partenariat décrit ci-dessus.

Nombre de réseaux et/ou partenariats créés et/ou renforcés

N°	Nom du réseau	Nom du partenariat	Année de création	Votre projet a-t-il créé ce réseau/partenariat ? O/N	Pays concerné(s)	Finalité
1	Plate forme de gestion		2018	O	Madagascar	Rendre opérationnel une plate-forme regroupant tous les autorités locales et administratives et les acteurs concernés par la protection de l'environnement pour assurer la pérennisation des ressources transférées
2	Reseau de VOI		2018	N	Madagascar	Partage des expériences et compétences
3	Comité de Soutien aux Aires Protégées		2003	N	Madagascar	Partage des expériences et compétences aux VOI

23. Questions de genre

Si vous avez été invité à soumettre un Outil de suivi de genre (GTT), veuillez suivre les instructions fournies dans le modèle de GTT sous format Excel. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un GTT, passez directement à la partie V.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la Politique du CEPF sur les questions de genre, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle de GTT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec votre équipe pour le remplir. N'oubliez pas de transmettre le GTT rempli en même temps que ce rapport.

Partie V. Partage des informations et politique du CEPF

Le CEPF s'engage à assurer la transparence de ses activités et à aider les groupes de la société civile à partager leurs expériences, les enseignements tirés et les résultats. Les rapports d'achèvement final du projet sont mis à disposition sur notre site Web, www.cepf.net, et publiés dans notre bulletin d'information et d'autres communications.

Veuillez indiquer vos coordonnées complètes ci-dessous :

17. Nom : RIVOARIVÉLO Narioela

18. Organisation : Madagascar National Parks

19. Adresse de correspondance : Bezà Mahafaly /Betioky Sud

20. Numéro de téléphone : 032 09 401 95

21. Adresse e-mail : narioela_drBZM@mnparcs.mg